

DÉLIBÉRATION N°19
Séance du : 16 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué 10 décembre 2025 s'est réuni aux locaux culturels (salle 4, déclarée à la Préfecture salle du conseil pendant les travaux de la mairie) sous la présidence de Mme Carole HEULOT, Maire de Ruaudin.

Présents :

Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Nadia BOUTIMAH, Emilie LAIZEAU, Sylvie LEFFRAY, Liliane MAINGARD, Annie MOIREAU, Muriel PEDEMAS.

Messieurs Laurent BREMOND, Philippe BRIFAUT, Pascal CHAPUIS, Didier CHOUTEAU, Dominique JODEAU, Claude GASNOT, Samuel LOISON, Guillaume SALAUD, Christian VERNET.

Absent(e)s excusé(e)s

Mesdames Ophélie DA SILVA, Dominique DORLÉANS, Catherine ROBERT,
Messieurs Patrick CORRE, Daniel DOIZE

Absent

Monsieur Patrick BERGET.

Pouvoir(s)

Madame Ophélie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Nadia BOUTIMAH
Madame Catherine ROBERT a donné pouvoir à Madame Sylvie LEFFRAY
Monsieur Daniel DOIZE a donné pouvoir à Monsieur Samuel LOISON
Monsieur Patrick CORRE a donné pouvoir à Monsieur GASNOT

Secrétaires de séance : M. Christian VERNET et M. Claude GASNOT, élus à l'unanimité

Rapporteur Monsieur Samuel LOISON, Conseiller délégué aux espaces publics

Point 19 : Projet de renaturation du Roule Crottes et de l'Arche aux Moines

Le SMSEAU réalise actuellement une étude de dimensionnement de projet de remise en fond de vallée et de reméandrage sur les cours d'eau du Roule-Crottes et de l'Arche aux Moines.

Ce projet se situe sur une majeure partie sur des parcelles communales aux alentours du domaine du Grand Plessis.

L'objectif du SMSEAU est de réaliser les travaux sur la période d'étiage 2026.

Ce projet de remise en fond de vallée et de reméandrage ne nécessite aucune participation financière de la commune.

Une convention fixant les modalités d'intervention pour ce projet devra être signée.

Aussi, le SMSEAU demande un accord de principe pour la poursuite et la réalisation de ce projet.

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- De donner son accord de principe pour la poursuite et la réalisation de ce projet.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

DÉLIBÉRATION n°19

ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE
HEULOT Carole	POUR	BOUTIMAH Nadia	POUR	JODEAU Dominique	POUR	BRIFAUT Philippe	POUR
VERNET Christian	POUR	LOISON Samuel	POUR	BOUDIER Betty	POUR	GASNOT Claude	POUR
PEDEMAS Muriel	POUR	MOIREAU Annie	POUR	DOIZE Daniel	POUR	CORRE Patrick	POUR
CHOUTEAU Didier	POUR	SALAUD Guillaume	POUR	ROBERT Catherine	POUR	BERGET Patrick	ABS
MAINGARD Liliane	POUR	DA SILVA Ophélie	POUR	CHAPUIS Pascal	POUR	DORLEANS Dominique	EXC
BREMOND Laurent	POUR	LEFFRAY Sylvie	POUR	LAIZEAU Emilie	POUR		

21 élus ont voté POUR. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Christian VERNET
Secrétaire de séance

M. Claude GASNOT
Secrétaire de séance

Mme Carole HEULOT
Maire de Ruaudin